

Mme. BESTGEN-MARTIN Maryse

Strassen, le 28 novembre 2019

Mme. REMMY Claire

conseillers communaux

p.a 10, Cité Pescher

L-8035 Strassen

au
Collège échevinal
de la Commune de Strassen
1, place Grande-Duchess Charlotte
L-8041 Strassen

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

Conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je demande au collège des bourgmestre et échevins d'inscrire le point suivant intitulé

Politique antiplastique pour la commune de Strassen

sur l'ordre du jour du conseil communal du 2 décembre 2019

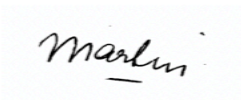
Veillez croire, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de mes sentiments distingués.

Pour « déli gréng Stroossen »

BESTGEN-MARTIN Maryse

&

REMMY Claire



Motion pour une politique antiplastique à Strassen

Le Conseil communal de Strassen

- considérant l'impact nocif sur l'environnement des produits en plastique, en particulier ceux à usage unique, (pollution de la flore et effets nocifs sur la faune, notamment due à la présence de microplastiques et aux effets nocifs des composés chimiques) ;
- prenant note de l'interdiction du plastique à usage unique au niveau européen à partir de 2021 ;
- prenant note du programme gouvernemental qui s'engage pour la réduction de l'usage de produits en plastique et pour l'interdiction des plastiques à usage unique ;
- prenant note de l'interdiction de la gratuité de sacs en plastique à usage unique depuis le 31 décembre 2018 comme première mesure concrète de mise en œuvre au niveau national du programme gouvernemental ;
- prenant note de ce que le programme gouvernemental vise à responsabiliser l'ensemble des acteurs publics, qu'ils soient étatiques ou communaux ;
- considérant les initiatives déjà mises en œuvre par certaines communes, telles que la mise à disposition d'une bouteille d'eau réutilisable pour tous les élèves des écoles afin de les inciter à boire de l'eau du robinet ;
- l'organisation d'une semaine de l'environnement sur le thème des plastiques à usage unique et qui souhaite faire de ces semaines un évènement récurrent afin de sensibiliser les citoyens sur des modes de vie plus respectueux de l'environnement ;

S'engage à :

- charger le conseil échevinal d'interdire le plastique à usage unique lors d'évènements locaux, notamment en conseillant les organisateurs d'évènements sur les alternatives au plastique à usage unique ;
- charger le conseil échevinal et la commission de l'environnement d'inciter les citoyens à la consommation d'eau potable et à l'usage de bouteilles réutilisables, notamment en équipant tous les bâtiments publics de la commune (halls de sport, centres culturels, écoles, maisons relais...) de bornes d'eau potable ;
- charger le conseil échevinal et la commission scolaire de mettre en place une stratégie de sensibilisation des enfants aux alternatives au plastique, notamment en fournissant une bouteille d'eau réutilisable aux élèves des écoles de Strassen ;
- charger le conseil échevinal et la commission de l'environnement d'organiser des semaines de l'environnement, afin de sensibiliser les citoyens au respect de l'environnement, et à la nécessité et à l'urgence d'adapter les comportements individuels et collectifs.